



Termes de références

2023-LRPS- 9180871

Le recrutement d'un groupe d'Expert(e)s pour
l'élaboration d'une politique familiale sociale
en appui aux droits

Mission	Elaboration d'une politique familiale sociale en appui aux droits
Type de contrat	Contrat de consultant.e.s institutionnels
Durée	90 jours ouvrables
Date début	Mars 2023
Date limite soumission	27 février 2023 (16H00 GMT+1)
Processus Sélection	Appel à consultation national/international



Sommaire

1. Contexte et justification :	2
2. Une politique pour la promotion de la situation de la famille	4
3. Objectif général de la Consultation :	7
4. Objectifs spécifiques de la consultation	7
5. Résultats attendus :	7
6. Tâches principales :	8
7. Méthodologie :	8
8. Questions à développer dans la note méthodologique :	9
9. La note méthodologique et la Participation des bénéficiaires et acteurs	9
10. Compétences requises.....	9
11. Livrables et durée de la consultation.....	11
12. Supervision de la consultation :	11
13. Calendrier de la mise en œuvre :	12
14. Dossier de l'offre :	12
L'offre technique.....	12
L'offre financière	12
Évaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale).....	12
Évaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)	13
Évaluation Finale de l'offre globale.....	14
15. Procédure pour la soumission des offres.....	14

1. Contexte et justification :

- La Famille est l'institution la plus importante dans le processus de socialisation des individus et le canal optimal pour transmettre les valeurs, les connaissances et les compétences.

A l'instar de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), qui dans son article 16-3 affirme que « la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a le droit à la protection de l'Etat et de la Société », la Constitution marocaine de 2011 stipule dans son article 32 que « La famille, fondée sur le lien légal du mariage, est la cellule de base de la société ».

« L'Etat œuvre à garantir, par la loi, la protection de la famille sur les plans juridique, social et économique, de manière à garantir son unité, sa stabilité et sa préservation ».

- Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), la famille est le fondement des droits de l'enfant. Elle est indispensable pour que les droits de l'enfant soient respectés. Les parents ont une place essentielle par rapport aux droits des enfants et l'État a le devoir de les soutenir dans ce rôle. L'article 9 de la CIDE dispose que l'État doit veiller « à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre son gré ». Si un enfant est séparé de l'un de ses parents, il a le droit de le voir régulièrement, sauf si cela est contraire à son intérêt. La Convention prévoit aussi des dispositions pour la protection des enfants séparés de leur famille, soit par des événements particuliers, soit parce que c'est dans leur propre intérêt.
- Le discours Royal du 27 Avril 2001 à l'occasion de l'installation de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana a précisé l'importance de la cellule familiale :

« Aussi, avons-nous le souci de garantir les droits des femmes au même titre que ceux des hommes. Nous entendons, au-delà de cet objectif, préserver la cohésion de la famille, unie et solidaire, et raffermir les traditions marocaines authentiques dans un esprit d'entente, de concorde et d'entraide sociale. Car, Nous avons pour mission d'en assurer la pérennité, notamment dans sa cellule de base qu'est la famille ».

- La réforme du code de la famille, a constitué une avancée considérable sur la voie de la reconnaissance du rôle de la cellule familiale dans le processus de consécration de l'Etat de Droit et la démocratisation des relations au sein de la sphère privée, lieu de socialisation primaire dont l'impact sur l'égalité de genre est important.
- Cette considération est toujours d'actualité. En effet, lors de son Discours du 30 Juillet 2022, Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, a considéré que l'édification d'un Maroc avancé et fort de sa dignité ne peut se faire sans la participation active des Marocains, hommes et femmes à la dynamique de développement.
- En mettant l'accent sur l'importance et les principes de la réforme du code de la famille, Sa Majesté le Roi a rappelé ce qui suit « le Code n'est spécifique ni aux hommes, ni aux femmes : **il est dédié à la famille entière**. Fondé sur la notion d'équilibre, il donne aux hommes et aux femmes les droits qui leur échoient respectivement et il tient compte de l'intérêt des enfants »

La famille marocaine confrontée à des mutations profondes :

La famille marocaine a connu des mutations profondes touchant notamment sa structure, la gestion du ménage, les rapports entre membres, notamment les rapports homme-femme, parents-enfants et la solidarité envers les personnes âgées ou en situation de handicap.

En effet, l'institution familiale a traversé des changements qui l'ont fait passer d'une famille à caractère élargi vers une famille nucléaire.

Les plus récentes statistiques du Haut-Commissariat au Plan indiquent que la taille moyenne des familles a diminué de 4.61 en 2014 à 4.26 en 2020 et passera à 3.78 en 2030 et à 3.18 en 2050¹.

Cependant, le nombre de familles passera lui à 13,7 millions en 2050, soit en moyenne 177.000 familles chaque année alors que ce nombre était de 7,3 millions en 2004 et 8.4 millions en 2020.

Les familles composées ont connu une régression passant de 38.6% à 27.8% entre 2004 et 2014 ; le nombre de familles constituées d'un couple sans enfants a augmenté de 4.0% à 6.2% ; la proportion des familles constituées de femmes cheffes de ménages, quant à elle, est passée de 16.3% à 20.9%. La proportion de femmes célibataires cheffes de ménages est passée de 6.8% à 10.8% pour la même période. 4.369 enfants sont chefs de ménages dont 81.5% sont des garçons et 48.291 enfants ont été mariés dont 94.8% sont des filles.

Les données sur le mariage et le divorce indiquent que le nombre de couples mariés a atteint 13.883.639 à l'échelle nationale en 2014. Le pourcentage de célibat définitif à l'âge de 55ans est passé de 3% à 9,5% entre 2004 et 2014. Il varie selon le milieu : 9,6 % en milieu urbain, contre 3,8% en milieu rural en 2014. Il reste également élevé chez les femmes de 6,8% contre 4,9% chez les hommes.²

Les défis et problèmes engendrés par le taux élevé de divorce sont aussi à considérer : les cas de divorce sont passés de 26.914 en 2004 à 25.852 en 2018, puis à 27.149 en 2019, pour reculer à 20.372 en 2020 en même temps que l'enregistrement d'une légère augmentation en 2021 avec un nombre de divorce qui atteint 20.655.³

La dislocation familiale, les violences au sein de la famille, l'analphabétisme, les défis propres aux familles monoparentales, les difficultés de conciliation entre la vie professionnelle et vie familiale, la prise en charge de personnes en situation de dépendance, sans oublier l'impact des crises notamment la pandémie de covid19 et l'impact des changements climatiques sur la famille marocaine surtout au niveau rural, sont des exemples de défis que confrontent la famille Marocaine.

¹ Haut-Commissariat au Plan, Projections de la population et des ménages, 2014-2050, Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), Rabat, 2017.

² Haut-Commissariat au Plan, « La femme Marocaine en chiffres 20 ans de progrès » 2021

³ Ministère de la Justice



S'agissant des violences au sein des familles, celles-ci ont augmenté de 51.0% en 2009 à 52.1% en 2019 ; le handicap touche 24.5% de l'ensemble des familles et 66% des personnes en situation de handicap ne bénéficient d'aucun des régimes de protection sociale.

Par ailleurs et dans son rapport sur l'impact du Covid 19 sur les familles, le HCP cite que « Durant le confinement, les ménages dirigés par des femmes ont davantage pâti que ceux dirigés par leurs homologues hommes. Que ce soit au niveau des disparités dans l'accès aux soins, à l'enseignement à distance (pour les enfants scolarisés) ou encore dans le maintien de l'activité et des revenus et même dans le bénéfice des aides de l'Etat »⁴.

Ajoutant à cela les répercussions de la transition démographique, marquée par le vieillissement de la population. En effet, L'effectif des personnes âgées est passé d'un million à 4,5 millions entre 1970 et 2022, soit un accroissement avec un rythme annuel de 2,8%, supérieur à celui de l'ensemble de la population du Maroc qui se situe à 1,7%. A l'horizon de 2050, cet effectif devrait atteindre 10 millions de personnes, selon les projections du Haut-commissariat au Plan.⁵

Aussi, les changements ont impacté les valeurs de vivre en commun et en particulier le dialogue au sein de la famille et le transfert des valeurs entre les générations notamment les valeurs de protection de l'enfance.

Pour autant, si la famille évolue dans sa forme et son rôle, les Marocains et marocaines y sont très attachés et expriment de fortes attentes à son égard.

La famille garde toujours un rôle essentiel dans le processus de cohésion et de solidarité intergénérationnelle. L'indice de confiance dans la famille a connu une évolution positive. En effet, « la famille est, et demeure, l'institution de base de la société. Elle bénéficie d'un degré élevé de confiance, en tant que telle que dans la vie personnelle »⁶ ; et près de six personnes âgées sur dix vivent dans des familles élargies.

2. Une politique pour la promotion de la situation de la famille

Dans sa nouvelle vision, et sous le slogan « une famille soudée, levier d'un développement social inclusif et durable », la nouvelle stratégie du MSISF 2022-2026 « **Un pont vers un développement social inclusif, innovant et durable** » envisage d'investir dans la famille pour prévenir les difficultés sociales.

Cette nouvelle stratégie repose sur des convictions bien ancrées telles que la solidification du lien social, le renforcement du système de valeurs, la promotion des droits et l'effectivité de l'égalité, l'innovation dans les services sociaux ou la durabilité ; convictions nécessaires pour relever les enjeux sociaux majeurs de notre pays.

⁴ Analyse genre de l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages, février 2021

⁵ HCP, note d'information à l'occasion de la journée internationale des personnes âgées, 2022.

⁶ Rapport stratégique, IRES neuvième édition (octobre 2021),

Ainsi, à l'horizon 2026, la nouvelle stratégie du Ministère a l'ambition de i) améliorer les taux d'activité et de participation des femmes aux postes de responsabilité, ii) réduire la prévalence de la violence domestique et la violence fondée sur le genre en particulier, notamment à l'égard des femmes et des enfants, iii) améliorer la situation des personnes en situation de handicap, iv) prendre en charge la totalité des enfants privés de soutien familial en situation de vulnérabilité ou en besoin de protection et v) prendre en charge la totalité des personnes âgées sans soutien familial en situation de vulnérabilité ou sans abri.

Pour concrétiser ses ambitions, cette nouvelle stratégie 2022-2025 est structurée autour de 3 piliers fondamentaux et 6 leviers de mise en œuvre, déclinées en 18 axes stratégiques et 54 chantiers :

Pilier 1 : Ecosystème social, innovant et inclusif, à travers des dispositifs sociaux de qualité et accessibles.

Pilier 2 : Egalité, autonomisation et leadership, à travers le renforcement du positionnement de la femme dans la société.

Pilier 3 : Famille, système de valeurs et durabilité, à travers une promotion des droits et une protection adaptée.

Ces trois piliers s'appuient sur 6 leviers de mise en œuvre, pour assurer la réussite de la stratégie.

Le Ministère compte également développer une nouvelle génération de services sociaux offerts aux familles à travers le nouveau concept « GISSR » (Green Inclusive Smart Social Regeneration) ; véritable « Smart Social Hub » qui vise à améliorer et à généraliser les services de base tels que l'accueil, l'évaluation des situations, l'orientation et l'accompagnement des familles et des personnes en situation de vulnérabilité. Il propose aussi des services d'aide à la décision tels qu'un baromètre social, une cartographie sociale ou des tableaux de bord. Ces services seront basés sur le travail social, la coordination territoriale des services sociaux de proximité, la numérisation et sur la standardisation de la qualité. Ces services incluent des services généralistes ou spécialisés en lien avec la protection des enfants, le handicap, le renforcement des femmes, l'appui aux personnes âgées.

Conscient du rôle primordial que joue la famille et des défis auxquels elle fait face et soucieux de la protéger et d'en faire un levier de développement social inclusif et durable, le Ministère de la solidarité de l'Insertion Sociale et de la Famille, en convergence avec les composantes du pôle social, en étroite collaboration avec les départements ministériels et les institutions nationales concernées et en concertation avec la société civile, le secteur privé et les familles eux-mêmes, lance une consultation pour l'élaboration d'un projet de politique familiale sociale, et ce en partenariat avec l'UNICEF.

L'Élaboration de cette politique s'inscrit dans un contexte national impulsée par les directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et les orientations du Nouveau Modèle de Développement et du programme gouvernemental 2021-2026 ciblant la qualité de vie des familles et le processus de généralisation de la protection sociale au Maroc.



De plus cette politique est alignée avec l'engagement du Maroc en faveur des ODD, dont l'ODD 5.4 visant à reconnaître et valoriser les travaux et métiers de soins non rémunérés et le travail domestique par la fourniture de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale, et la promotion de la responsabilité partagée au sein du ménage et de la famille, selon les besoins nationaux.

Le programme gouvernemental comprend des engagements dans le domaine de la protection de la famille visant à faire sortir un million de familles de la pauvreté et la précarité, en plus de plusieurs mesures liées à la généralisation de la protection sociale, la création de revenus sociaux pour la cohésion et la dignité des familles, sans négliger l'égalité et l'amélioration de la situation des personnes en situation d'handicap, des enfants et des personnes âgées en situation vulnérable.

Cette nouvelle politique se veut un cadre fédérateur des programmes sectoriels et mesures publiques en faveur des familles ainsi qu'un levier de renforcement des valeurs d'égalité, de solidarité et de promotion des normes sociales protectrices de la personne et prendra en considération les acquis du Maroc en terme de promotion et protection des droits catégoriels dont essentiellement la protection et la promotion des droits de l'enfance, de la femme, des personnes en situation d'handicap et des personnes âgées, ainsi que la promotion de l'égalité de genre.

Globalement, une politique favorable à la famille vise un impact positif sur la capacité des travailleur.e.s à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales – et à faire progresser le développement et le bien-être des enfants et des personnes qui s'occupent d'eux. Les avantages potentiels des politiques favorables à la famille comprennent la réduction de la mortalité infantile et de l'insuffisance pondérale à la naissance, la diminution des cas de maltraitance des enfants, l'augmentation des taux d'allaitement maternel et de vaccination, l'amélioration du développement cognitif et des résultats scolaires des enfants, et l'autonomisation économique et le bien-être accrus des principaux dispensateurs de soins. Ces politiques contribuent à garantir que les parents et les familles disposent du temps, des ressources et des services adéquats pour s'occuper de leurs jeunes enfants, des personnes en situation de vulnérabilité(âgées ou en situation d'handicap...), en tout en s'acquittant de leurs obligations professionnelles, avec un focus sur le renforcement du capital humain et le développement de la petite enfance, afin de donner le meilleur départ dans la vie à leurs enfants, tout en stimulant la productivité et l'autonomisation des femmes.

Ainsi, cette vision ambitieuse vise aussi de développer et de mettre en synergie les nouvelles initiatives visant essentiellement :

- **Le renforcement du capital humain et de la résilience des familles à travers :**
 - La promotion des droits sociaux ratifiés par la Maroc, à travers la généralisation du droit au congé de maternité/heures d'allaitement/paternité, payé adéquat pour les parents et tuteurs, dans les économies formelles et informelles, afin qu'ils puissent répondre aux besoins de leurs jeunes enfants.
 - La mise en place d'approches intégrées, avec le chantier Royal de généralisation des allocations familiales, visant à soutenir les familles vulnérables à assurer à leurs enfants un accès aux services sociaux de base : allocations familiales, éducation, santé, prise en charge du handicap, parentalité, appui psychosocial, etc. Cela inclut

également les actions visant le renforcement de la résilience des familles face aux crises sanitaires et environnementales.

- La lutte contre la violence domestique, touchant les enfants et les femmes, qui sape le capital humain à travers la généralisation des dispositifs territoriaux de protection de l'enfance et la promotion des normes sociales protectrices de l'enfance et de l'égalité du genre au sein de la famille
- **Le renforcement de la contribution économique et sociale des femmes à travers :**
 - Le soutien aux mères pour qu'elles puissent accéder à l'emploi, à travers la disponibilité de crèches sociales de qualité et accessibles et la promotion des métiers et des services d'aide à la famille y compris les métiers d'aide à la maternité, à la petite enfance.
 - Le soutien aux familles, s'occupant de personnes âgées ou en situation d'handicap, pour que les personnes en charge puissent accéder à l'emploi, à travers la promotion des métiers et des services d'aide à la famille y compris les métiers et les services renforçant la prise en charge familiale des personnes âgées ou en situation d'handicap, à domicile ou en établissement de soins de jour.
 - la promotion des rapports entre les sexes au sein de la famille sur la base des principes de droit en vue de mettre en place un nouvel équilibre entre autonomie individuelle et appartenance familiale et les programmes d'accompagnement des familles comme ceux visant la parentalité positive, la médiation familiale et la conciliation vie privée vie familiale.;
- De manière plus générale, la coordination et la prise en compte transversale de la dimension de la famille dans tous les programmes de développement sociaux et économiques.

3. Objectif général de la Consultation :

Appui à l'élaboration d'une politique familiale sociale, en appui aux droits de chacun de ses membres et renforçant la résilience de la structure familiale pour en faire une unité soudée et solidaire qui contribue à sa propre prospérité et à celle du pays.

4. Objectifs spécifiques de la consultation

- Accompagner le ministère et ses partenaires dans le processus de l'élaboration d'une politique familiale sociale, en appui aux droits ; comme un cadre de convergence des différentes initiatives publiques, associatifs et privées ; et comme levier visant à renforcer l'impact des chantiers sociaux notamment le chantier de généralisation de la protection sociale à travers ses quatre dimensions ;
- Contribuer à la communication autour de la politique familiale sociale et des sujets en lien avec cette politique.

5. Résultats attendus :

- Un diagnostic exhaustif visant à identifier les données et connaissances qualitatives et quantitatives en lien avec la famille, est élaboré et partagé ; y compris le résultat du benchmark international ;

- Une analyse, des initiatives/programmes et stratégies, d'ordre social, économique et juridique est menée, et ce en lien avec la protection de la famille et la promotion et protection des droits catégoriels principalement les droits de l'enfant, avec analyse du paysage institutionnel. L'analyse doit aussi mettre en exergue comment la politique familiale peut renforcer les acquis en matière de droit de la personne, améliorer l'impact des politiques sociales en vigueur et créer les synergies nécessaires entre les interventions au niveau national et régional;
- Un processus de concertation et de débats est conduit avec animation et recueil des différentes observations émises par les parties impliquées dans le processus de concertation ;
- Une conférence de restitution de la concertation est organisée. Celle-ci vise à:
 - Améliorer l'appropriation des résultats d'analyse et de concertation avec les acteurs
 - Présenter et discuter les priorités, des pistes d'amélioration apportées ;
 - Reprendre de manière synthétique les principaux axes stratégiques proposés ;
- Un draft de document de la politique est élaboré et enrichi à la lumière des observations soulevées

6. Tâches principales :

- Faire un diagnostic qualitatif et quantitatif de la situation de la famille marocaine avec un regard de benchmark sur les expériences et initiatives internationales. ;
- Conduire à la lumière des résultats de diagnostic, un processus de concertation avec les acteurs clefs, institutionnels, associatifs, établissements, parlement, universités médias et familles, et ce pour identifier les priorités nationales de promotions de la famille en perspective 2030
- Animer les ateliers, réunions et conférences
- Élaborer un draft de la politique familiale sociale et assurer le partage lors d'une conférence nationale
- Elaborer une stratégie de communication d'accompagnement du processus de concertation et de partage des résultats

7. Méthodologie :

La méthodologie proposée par le (la) consultant(e) doit inclure au minimum ce qui suit :

- La démarche de la revue documentaire permettant de dresser l'état des lieux de différentes initiatives existantes à l'échelon national en matière de la protection et la promotion de la famille, les défis et challenges liés à la famille ;
- La démarche et contour du benchmark relatif aux différentes expériences internationales, notamment de pays arabes, islamiques et africains, dans le domaine de la protection de la famille ;
- L'appui à l'organisation d'une consultation nationale sur les approches efficaces et moyens de mettre à jour les politiques existantes, incluant La feuille de route du processus de concertation et de programmation avec l'ensemble des acteurs et intervenants concernés par la promotion de la famille : Départements ministériels, institutions nationales, associations, enseignants universitaires et autres partenaires du Ministère œuvrant dans le domaine, afin de collecter les différentes données, propositions, avis et informations nécessaires pour répondre aux attentes et défis relevés ;
- La précision des démarches pour impliquer les partenaires, les familles et les enfants ;

- Les objectifs et démarche de déroulement du Séminaire de partage des conclusions de diagnostic et celui de partage du draft de la politique ;
- Aperçu sur la démarche de rédaction du projet de document de politique ;
- Aperçu sur la démarche d'élaboration de la stratégie de communication d'accompagnement

8. Questions à développer dans la note méthodologique :

Les questions formulées ci-dessous sont données à titre indicatif. En fonction de l'information la plus récente, des consultations avec les acteurs et de l'analyse des documents, l'équipe de la présente mission proposera dans sa note méthodologique des précisions et les démarches concernant tous les aspects éventuels en lien avec la famille et la situation actuelle de la famille marocaine, dans toute sa diversité et les défis auxquels elle fait face ; la note méthodologique proposée, quant à elle, prendra en considération les différents enjeux identifiés dont :

- Diagnostic de la situation actuelle des familles sur les plans démographique, juridique, social, environnemental et autres ;
- Examen national de l'état des services et politiques favorables à la famille ;
- Le rôle des familles dans l'atteinte du nouveau modèle de développement, les ODD ;
- Comment renforcer la résilience des familles et les outiller dans leur rôle de socialisation pour en faire un environnement protecteur des droits
- L'importance de l'investissement dans l'économie des soins pour renforcer les rôles des familles dans la prise en charge d'autrui et libérer par la suite le temps des femmes et des familles ;
- Quels rôles pour les familles comme substituts pour renforcer le principe de la solidarité de la société dans la prise en charge de personnes vulnérables (enfants abandonnés ou en besoin de protection, personnes en situation de handicap, personnes âgées), et quels moyens l'Etat doit-il mobiliser pour accompagner ces rôles ?
- Quels mécanismes nationaux de coordination pour soutenir les familles et faire le suivi des politiques favorables à la famille, Quid du conseil consultatif pour l'enfance et la famille ?

9. La note méthodologique et la Participation des bénéficiaires et acteurs

L'élaboration de la politique familiale sociale en appui aux droits, doit être conduite selon une approche participative et inclusive, impliquant un large éventail de partenaires et d'intervenants. L'équipe de la présente mission effectuera une cartographie des parties prenantes (à préciser dans la note méthodologique afin d'identifier les partenaires directs et indirects, avec le niveau national et local.

La méthodologie doit expliciter comment les familles et les enfants seront impliqués dans les différentes phases de l'élaboration de cette politique dans le respect des considérations éthiques dans la génération des évidences impliquant les enfants.

10. Compétences requises

Cette consultation doit être conduite impérativement par un groupe d'expertes nationaux et/ou internationaux multidisciplinaires, conduite par un(e) chef(fe) de mission appuyé(e) par des

expert(e)s seniors principaux (les). Les expert(e)s principaux seront soutenu(e)s par un ou des expert(e)s seniors ou juniors non principaux selon le besoin identifié par le(la) chef(fe) de mission. Le rôle des experts principaux est primordial dans la réussite de cette consultation, l'entité soumissionnaire doit fournir des déclarations d'exclusivité et de disponibilité pour les experts principaux. Le soumissionnaire présentera un plan de charge qui détaille la charge en HJ pour chaque expert et les tâches qui sont confiées.

Experts principaux :

- Chef(fe) de mission : chargé(e) de la réalisation des objectifs et résultats globaux de cette consultation ; il/elle contribuera avec les autres experts principaux dans la réalisation des résultats qui seront confiés, participe aux réunions du comité de pilotage(CoPil) et coordonne le reporting.
 - Formation universitaire de haut niveau (Doctorat) en sciences sociales, sociologie, changements sociales, psychologie sociale, sciences de l'éducation, ou droits ;
 - Expérience professionnelle générale de 12 ans minimum en politique d'appui aux secteurs sociaux ou de la famille et une expérience spécifique confirmée d'au moins 05 ans en gestion/suivi et évaluation de politiques de protection sociales et une expérience avérée en conception de stratégies/politiques sociales, une stratégie/politique de la famille sera un atout ;
 - Expérience confirmée en tant que chef(fe) de mission
- Expert(e) principal(e) 1 : Expert(e) sociologue sera chargé(e) des aspects liés au diagnostic de la situation de la famille marocaine, assure la restitution des résultats de l'analyse de la situation, conduit les concertations et validations des résultats, et élaboration d'une version consolidée de la situation. Il/elle contribuera avec les autres experts principaux dans la réalisation des résultats qui leur seront confiés, participe aux réunions du Copil et contribue au reporting
 - Formation universitaire bac+5 minimum en sciences sociales, sociologie, changements sociaux, psychologie sociale,
 - Une expérience professionnelle générale de 05 ans minimum, dans la mise en œuvre de politiques sociales et une expérience professionnelle spécifique dans la conduite d'études ou recherches sociologiques, les études et recherches dans le domaine de la famille seraient un atout
 - Maîtrise des aspects juridiques en lien avec la famille
 - Bonnes compétences en matière de facilitation et d'animation ;
 - Bonnes capacités d'analyse et de synthèse ;
 - Excellentes capacités de communication et de rédaction en arabe et en français.
- Expert(e) principal(e) 2 : Expert(e) en planification stratégique sera chargé(e) des aspects liés à l'élaboration de la politique de la famille ; exploite les résultats de l'analyse de la situation et conduit le processus programmatique de concertation et de restitutions de la première mouture de la politique de la famille avec les différents acteurs, et élabore la version finale

après concertations. Il/elle contribuera avec les autres experts principaux dans la réalisation des résultats qui leurs seront confiés, participe aux réunions du Copil et contribue au reporting.

- Le groupe d'expert peut soit s'adjoindre d'un Expert(e) principal(e) 3 : Expert(e) en communication sera chargé(e) des aspects liés à l'élaboration de la stratégie de communication ; et la mise en œuvre des actions de communication accompagnent le processus de concertation et favorisant le partage et l'appropriation de la politique familiale ; ou sous-traiter l'aspect de communication à une agence spécialisée dont il assurera le suivi et la coordination

Experts non principaux :

- Les CV des experts non principaux ne sont pas exigés dans la réponse au présent appel mais le soumissionnaire devra démontrer que les experts auxquels il fait appel ont les profils requis ;
- Le soumissionnaire choisit engage les autres experts selon les profils correspondant aux exigences des présents Termes de Références. Il doit indiquer clairement leur profil et les tâches qui leurs seront confiées ;
- Les procédures de recrutement des autres expert(e)s doivent être transparentes et basées sur des critères définis au préalable, notamment les qualifications et l'expérience professionnelle, les compétences linguistiques.

11. Livrables et durée de la consultation

Les livrables attendus de la consultance sont :

- Une Note méthodologique prenant en considération l'approche, les étapes, les moyens proposés, les ressources mobilisées et le planning détaillant du déroulement de la prestation, ses différentes phases, ainsi que la démarche de concertation avec les acteurs concernés par cette consultation ;
- Rapport de diagnostic avec benchmark ;
- Rapports des concertations avec les partenaires (ateliers, conférences / focus groupes, séminaire de partage et d'enrichissement.) ;
- Rapport provisoire de la politique en arabe avec une synthèse en 20 pages en arabe et en français ;
- Rapport final de la politique en arabe et en français avec une synthèse de 20 pages en arabe et en français ;
- Présentation PPT de la politique en arabe en français ;
- La mission est prévue pour une durée de 90 jour ouvrable. (Voir tableau ci-dessous).

12. Supervision de la consultation :

La consultation sera suivie et supervisée par un comité désigné par le Ministère et son partenaire d'appui (UNICEF). Ce comité veillera au suivi de la consultation et assurera la validation technique des livrables.

13. Calendrier de la mise en œuvre :

L'activité	Durée
Lancement prévue de la consultation	Fin février 2023
Élaboration et présentation de la note méthodologique et feuille de route.	5 jours
Réalisation de la revue documentaire et benchmark avec rapport	10 jours
Analyse et rapport sur de la situation de la famille marocaine	10 jours
Organisation et Restitution des concertations	30 jours
Rédaction du premier draft du document de la politique	20 jours
Organisation et animation du séminaire de partage du premier draft de la politique	5 jours
Rapport final	10 jours
Total	90 jours

14. Dossier de l'offre :

L'offre technique

L'offre technique doit comprendre les éléments listés ci-après :

- La méthodologie pour la réalisation de l'ensemble de la mission détaillée action par action ;
- Le planning de la réalisation de la mission ;
- Les CV actualisés du (du) consultant(e)dûment signé ou de groupe d'experts
- Les attestations de référence des missions similaires.

L'offre financière

L'offre financière pour la prestation devra comprendre, en dirham (MAD), Hors taxes et en Toutes Taxes Comprises, un forfait d'honoraires total (y compris toutes autres charges liées à la réalisation des prestations).

Évaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale)

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique.

Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)	
Réponse globale (20 points)	
Compréhension des tâches, les objectifs et l'exhaustivité et la cohérence de la réponse	10
Correspondance globale entre les exigences de TDR et la proposition	10
Méthodologie et approche proposée (40 points)	
Qualité de l'approche proposée / méthodologie	20
Qualité du plan de travail proposé	15
Profil du candidat / Capacité technique (40 points)	
Pertinence du profil et de l'expérience de l'expert ou de l'équipe chargée d'exécuter la mission avec des projets similaires et selon les qualifications requises	25
La qualité des expériences précédentes de l'équipe Avec au moins 3 attestations de référence	20
EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points	100

La proposition financière comprendra une ventilation de ce montant forfaitaire du nombre de jours ouvrables prévus. La logistique relative à l'organisation des ateliers étant à la charge du commanditaire de la consultation.

Évaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) sera appréciée en fonction du prix global et de la cohérence dans la décomposition du dit prix global et recevra un score financier (Sf) de 100 points.

EVALUATION FINANCIERE (max. 100 points)	
Coût total estimé du contrat (incluant les frais de déplacement et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations)	100

Évaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en un **score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante : **St = 70% de la note globale**

Sf = 30% de la note globale.

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$Sg = (St \times 70\%) + (Sf \times 30\%)$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

15. Procédure pour la soumission des offres

Les soumissions doivent être envoyés **exclusivement** par courrier électronique (e-mail) l'adresse suivante : **rabatbids@unicef.org**, qui est la seule adresse e-mail acceptable. Les soumissions doivent être envoyées au plus tard le **27 Fev 2023 à 16h00 (GMT+1)**, dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message « Offre pour consultation : **« 2023-LRPS-9180871 : Le recrutement d'un groupe d'Expert(e)s pour l'élaboration d'une politique familiale sociale en appui aux droits »** »

Les propositions reçues à une autre adresse électronique seront invalidées.

Toutes les propositions soumises par courrier électronique doivent être soumises sous forme de fichier PDF (Portable Document Format).

La proposition technique et la proposition financière doivent être envoyées sous forme de fichiers séparés et clairement indiquées dans le nom du fichier ; par exemple. « Proposition technique de la société ABC.pdf » ; « Proposition financière de la société ABC.pdf ». Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à M. El Madi Jaouad, à l'adresse jelmadi@unicef.org, et en copie M. Benyounes Moh à l'adresse e-mail : bmoh@unicef.org.

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc

13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc

Téléphone 212 537 67 56 96

Télécopie 212 537 67 56 97